



Remise à niveau de Chef d'équipe de service de sécurité incendie de niveau 2 – REM S.S.I.A.P. 2

Formacode :	42811
CPF :	174555

Objectif de l'action :

Remettre à niveau les connaissances nécessaires pour le maintien du certificat S.S.I.A.P. 2 selon l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Public visé

Chef d'équipe de sécurité incendie qualifié S.S.I.A.P. 2 n'ayant pas exercé dans la fonction durant les 3 dernières années ou montrant une défaillance notoire au cours du recyclage.

Prérequis

Titulaire du diplôme S.S.I.A.P 2. PSC 1, de moins de deux ans ; Sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité ou du PSE 1 à jour. Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

Titre ou diplôme validé : Attestation de formation.

Niveau d'entrée en formation : V VI

Niveau de sortie : V VI

Durée

21 heures, soit trois journées.

Effectif

Formation par groupe de 12 participants maximum.

Formateur

Formateur certifié incendie, titulaire du S.S.I.A.P. 3.

Validation de la formation

Avoir suivi toutes les séquences de formation et aux épreuves de certification définies par l'arrêté du 2 mai 2005.

Tarif

Accès à la formation

Sur devis.
A la commande.

Dates et horaires

A définir par la SAS AFSIS.

Lieu de la formation

La formation est disponible en intra-entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques

Enseignement théorique et technique visant les opérations pratiques de prévention, d'intervention et de manipulations des moyens de secours. Support Légifrance, exercices pratiques, mises en situation. Pratique ronde. Matériel incendie nécessaire à la formation.

Programme pédagogique

- ✚ **Séquence 1** : Fondamentaux de sécurité incendie.
- ✚ **Séquence 2** : Mises en situations d'intervention.
- ✚ **Séquence 3** : Prévention.
- ✚ **Séquence 4** : Moyens de secours.
- ✚ **Séquence 5** : Gestion du PC Sécurité.
- ✚ **Séquence 6** : Organisation d'une séance de formation.
- ✚ **Séquence 7** : L'équipe de sécurité incendie

Informations sur les services complémentaires

L'employeur répond à la réglementation en prenant les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs (Article R. 4227-28 du Code du Travail).



Agence de Formation à la Sécurité Incendie et à la Sûreté

Zone Aéroparc de Bastia – Poretta 20290 Lucciana

N° SIRET : 501 165 757 00011 – N° enregistrement DIRECCTE : 94 20 20544 20 – CODE APE : 8559A

☎ 04.95.48.54.67 - @ : afsis@orange.fr - 🌐 www.afsis-corse.fr

